



MAIRIE DE  
**FABAS**

LE  
**BULLETIN MUNICIPAL**

**2025**

**MAIRIE** • 82170 FABAS  
05 63 67 30 57  
mairie-fabas@info82.com

**[www.fabas82.fr](http://www.fabas82.fr)**

# SOMMAIRE

**CARNET DE VIE  
COMMUNAL**

**P.2**

**LE MOT DU MAIRE**

**P.3**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
& LE PERSONNEL  
COMMUNAL**

**P.4**

**INFORMATIONS MAIRIE**

**P.5**

**SCOLAIRE & LOISIRS**

**P.12**

**INTERCOMMUNALITÉ**

**P.14**

**ASSOCIATIONS**

**P.17**

**AU QUOTIDIEN**

**P.20**

## Carnet de vie communale

### *Bienvenue à*

“ Eden le 2/05  
Mathéo le 04/06  
Sandro le 12/07  
Kenan le 21/08  
Leynaïs le 9/10

”

### *Félicitations à*

“ Quentin & Charlotte  
le 27/07  
Moana & Ridong  
le 10/08  
Julien & Mélanie  
le 10/08  
Daniel & Catherine  
le 07/09  
Yannick & Kathy  
le 29/09

”

### *Pensées à*

“ Nicole le 27/01  
Yvette le 10/02  
Marie-Claire le 19/09  
Jean-Marie le 06/10

”



## LE MOT DU MAIRE

### Chères Fabasiennes, Chers Fabasiens,

Après des élections européennes puis législatives inattendues, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée dans un climat national morose avec des finances au plus bas. En 2024, le cap des 1000 milliards de dette supplémentaire a été atteint depuis 2017, portant celle-ci à un peu de plus de 3200 milliards.

L'ancien ministre de l'Économie a accusé les collectivités locales d'être les responsables d'une grande partie du déficit de la France. Pour une personne qui a passé 7 ans à la tête de ce ministère, ces mots sont qualifiés de faute professionnelle par l'ensemble des municipalités. Car nous le savons bien le budget d'une commune est voté à l'équilibre, déficit interdit. Une collectivité emprunte uniquement pour faire de l'investissement et non pour payer son fonctionnement.

Depuis notre élection en 2020, les dotations de l'état sont en baisse permanente, 2024 n'a pas été épargnée et 2025 sera pire. Aussi l'équipe municipale s'efforce au quotidien de faire baisser les charges de fonctionnement par des choix parfois durs à prendre afin de garder une capacité d'investissement.

C'est ainsi que nous n'avons pas remplacé en 2023 les agents techniques démissionnaires. Fin 2024 l'analyse technique et financière nous conforte dans cette décision et nous prolongeons l'expérience pour 2025.

En septembre dernier nous avons dû restructurer notre service d'accueil de loisirs péri et extrascolaire car la charge financière devenait trop lourde. Pour le périscolaire nous sommes passés en gar-

derie et pour les vacances nous avons signé une convention de partenariat avec l'accueil de loisirs de Campsas « Escapade ». C'est un changement d'habitude pour les familles.

Afin de faire baisser les charges d'électricité, nous avons également rénové une partie de notre parc d'éclairage public. La totalité des lampadaires sera passée en LED fin 2025.

En novembre, nous avons organisé une première réunion avec des services du Département afin d'aménager la rue du Bourg. Faire diminuer la vitesse, améliorer la sécurité, organiser le stationnement, embellir cette rue est l'objectif de cette réflexion.

La maîtrise de notre budget, l'engagement de certains élus, du personnel municipal sont des signes encourageants pour le maintien d'une bonne qualité de vie à Fabas. Cette qualité de vie, elle existe aussi grâce à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous.

Bienvenue aux nouveaux arrivants, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la mairie afin que je vous présente la commune, la communauté de communes et que je réponde, dans la mesure du possible, à toutes vos interrogations.

Je vous adresse à toutes et à tous, au nom de tout le personnel, du conseil municipal, outre une excellente santé, les meilleurs vœux de bonheur pour cette année 2025.

Jérôme **Soursac**

## LE CONSEIL & PERSONNEL COMMUNAL

# LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



**Maire**  
Jérôme SOURSAC



**1er Adjoint**  
Christian POZZA



**2ème Adjointe**  
Gaëlle LAFARGUE



**3ème Adjoint**  
Hervé COUPELLIER



**4ème Adjoint**  
Nicolas VERDIER



Luc  
CHRIST



Benjamin  
FERRAN



Stéphane  
GRAILHE



Julien  
LAPEZE



Sylvie  
MAZET



Guillaume  
PINAR



Loïc  
REGHENAZ



Jean-Paul  
RUIZ



Paul  
RUIZ

## LE PERSONNEL COMMUNAL

### Administratif

- Élisabeth CACCLIN :  
Secrétaire de Mairie



### No; ATSEM

- Sabine CARRE
- Corinne MOLINA



### No; animatrices :

- Laetitia DESPAS
- Pauline DURIEU
- Roselyne TRANIER-ALAU



### Agent de restauration scolaire :

- Irina ROSIER

### Agent d'entretien des locaux :

- Corinne AMEDEV :



# NOS RÉALISATIONS & PROJETS

### PROJETS À VENIR



**Afin de continuer à faire vivre et dynamiser le village, la municipalité a lancé des études sur de futurs projets :**

#### 1. Réaménagement de la grand rue du Bourg.

La grand rue du Bourg a subi les affres du temps : vieillissement, travaux d'enfouissement des réseaux, chaussée vieillissante, ... D'autre part, nous constatons que de nombreux véhicules traversant notre village adoptent une conduite inappropriée à la circulation urbaine (vitesse excessive).

Le vendredi 15 novembre dernier, nous avons rencontré le CAUE\* afin d'évoquer l'aménagement de la grand rue du bourg, la portion considérée s'étendant entre les panneaux d'entrée et de sortie du village.

**Les objectifs fixés par la municipalité ont été clairement exposés :**

- Réduire la vitesse des véhicules,
- Aménager un espace sécurisé pour les rassemblements aux abords de l'église,
- Disposer de larges trottoirs,
- Embellir le cœur du village,
- Réorganiser les emplacements de parking,
- Végétaliser avec des espèces adaptées à notre climat,
- Respecter les normes d'accessibilité,
- Amener davantage de visibilité pour les rues adjacentes.

La visite sur place a été faite en leur compagnie et un atout a été identifié rapidement : la largeur de

la rue, avec environ 8m, qui élargira le champ des possibles. Par ailleurs, le fait d'avoir déjà enfoui les réseaux et rénové les conduites d'eau sera aussi un avantage en termes de délai puisqu'il ne resterait finalement que le pluvial à reprendre (trop vétuste). La prochaine étape est maintenant entre les mains du CAUE qui va revenir vers nous avec un avant-projet. En collaboration avec Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités\*\*, un cahier des charges sera élaboré. D'un point de vue financier, différentes subventions seront possibles. Quand nous aurons retenu une proposition, une réunion sera organisée afin que les Fabasiens puissent être informés des choix.

(\*) Né de la loi sur l'architecture de 1977 et créé à l'initiative du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assure des missions d'intérêt public. C'est un organisme départemental au service des Tarn-et-garonnais. Le CAUE s'adresse aux élus, aux particuliers, aux professionnels.

(\*\*) Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités est un service qui dépend de la direction de la solidarité et attractivité territoriales du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et travaille en étroite collaboration avec les services des subventions aux communes et du développement local.

#### 2. Réfection du parc de jeux de la salle des fêtes.

Là encore, les jeux pour enfants situés dans le parc devant la salle des fêtes sont vieillissants et nécessite d'être « rafraichis ». Une étude est lancée pour redonner à nos bambins des jeux sur lesquels ils pourront s'amuser longtemps.

#### 3. Plantation de nouveaux chênes.

Comme certains d'entre vous l'ont peut-être déjà constaté, les chênes du parc de la salle des fêtes font face à des attaques de capricornes. Certains sont déjà morts et d'autres sont déjà en mauvais état. Afin de palier à ce problème, la mairie a procédé à la plantation de jeunes chênes. Nous sommes conscients que ces derniers mettront des années avant d'être aussi majestueux que leurs aînés, mais Paris ne s'est pas fait en un jour...



# NOS RÉALISATIONS, PROJETS & INFOS

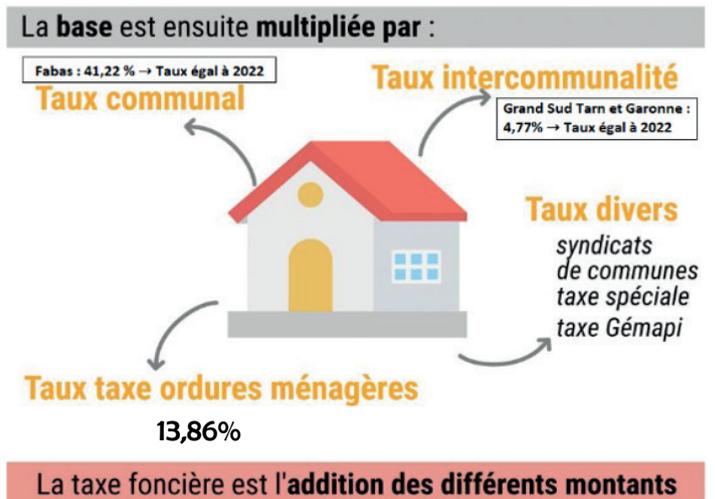
## FOCUS TAXE FONCIÈRE

De la même manière que l'année précédente, il a été décidé par l'ensemble du conseil municipal de ne pas appliquer de hausse sur les taxes locales, que ce soit sur le foncier bâti ou le foncier non bâti. En effet, la municipalité ne souhaitait pas aggraver une conjoncture économique qui reste difficile pour tous les Fabasiens.

La part communale de la taxe foncière restera donc inchangée, égale au taux de 2022 et 2023, soit 41.22%.

De son côté, l'intercommunalité a décidé de maintenir le taux correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères identique à celui de 2023, soit 13.86% ainsi que celui de la part intercommunale à 4.77%.

## Le calcul de la taxe foncière



## DIAGNOSTIC FINANCIER DE NOTRE COMMUNE

Vous trouverez ci-dessous l'analyse de santé financière rédigée par l'inspecteur divisionnaire qui chapote notre commune et qui conforte tous les efforts que nous réalisons pour diminuer les coûts de fonctionnement et qui nous permettra d'investir dans nos projets (Grand-rue-parc enfants, etc....)

La commune de FABAS présente une situation saine avec une capacité d'autofinancement brute et nette en hausse et un fonds de roulement très important. L'endettement est en baisse et très en dessous des communes de même strate.

**La Capacité d'Auto Financement (CAF) brute** est d'un montant de 95 191€

**La CAF nette**, d'un montant de 42 719€ permet de financer des projets d'investissement en 2025 .

**Le fonds de roulement (FR)** est largement positif.

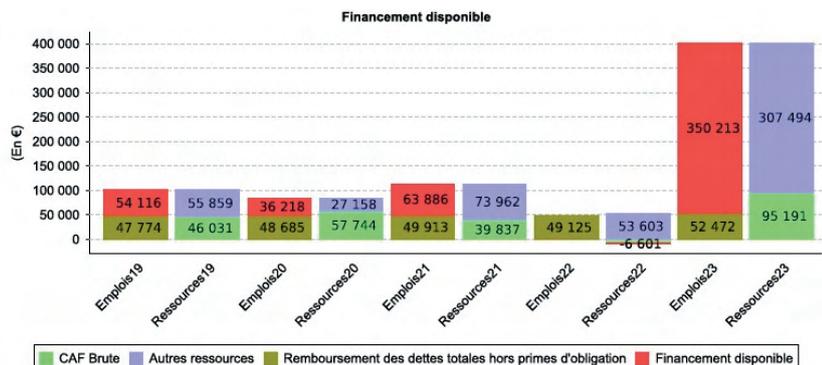
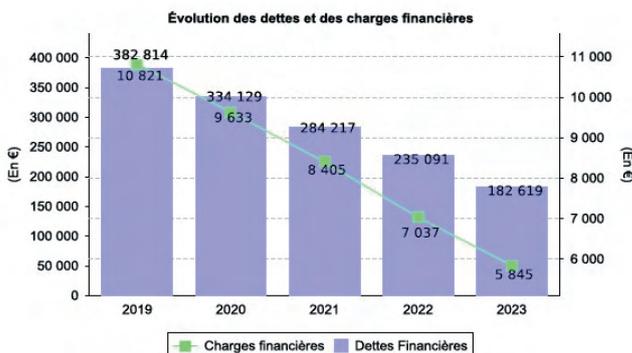
Dans cette situation la commune dispose d'une marge suffisante en matière de trésorerie.

**L'endettement** : l'encours de dette est de 182 619 € soit 267 € par habitant, très au-dessous de la moyenne des communes de même strate 667€. La commune est dans une phase de désendettement car elle n'a pas emprunté depuis 2017 (-52,3% entre 2019 et 2023).

Le remboursement de la dette représente 77€ / habitant contre 90€ pour la moyenne départementale. La capacité de désendettement en années de CAF est de 2 années sachant que le seuil d'endettement pour une commune est à 9 ans.



**Corinne JOLIBERT**  
Inspecteur Divisionnaire  
Conseillère aux Décideurs Locaux  
DDFIP de Tarn et Garonne



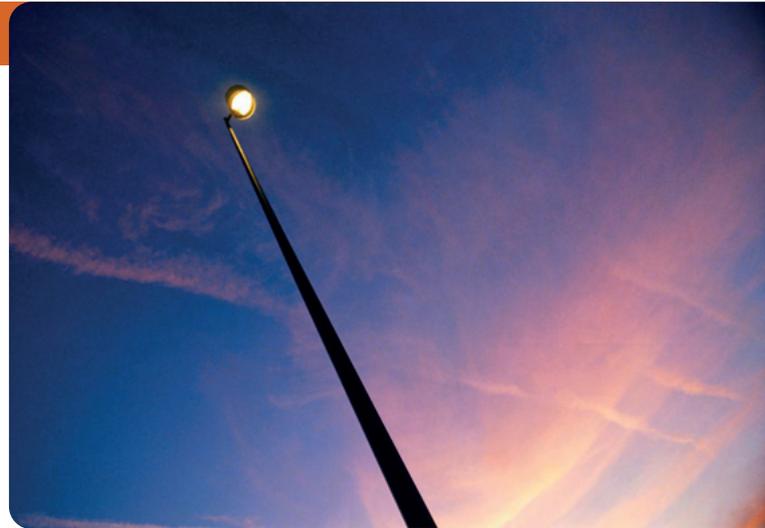
# INFORMATIONS MAIRIE

## ECLAIRAGE PUBLIC

2 nouvelles étapes vont être franchies en termes d'éclairage public.

Tout d'abord, il est prévu que d'ici fin 2025, tous les éclairages de la commune soient passés en Leds. Nous profiterons de l'augmentation des subventions du SDE 82 (Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne) qui a pour but d'inciter les communes à remplacer leurs luminaires énergivores. Ce sera chose totalement faite à Fabas ! Ensuite, nous avons repensé l'éclairage extérieur de la salle des fêtes. Son architecture sera davantage mise en valeur, les abords et allées seront mieux éclairés. Le dossier est en cours auprès du SDE.

Dans le contexte de maîtrise de la consommation énergétique, il est important de signaler que l'ensemble des luminaires installés ces dernières années, équipés de leds, sont économes et garantissent une bonne performance d'éclairage.



Un système est présent sur chacun pour diminuer ou couper l'intensité lumineuse sur certaines plages horaires.

## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

### Situation

Le projet est prévu sur le site de l'ancienne carrière ayant servi à la construction de l'autoroute. C'est actuellement une friche agricole.

La centrale, d'une puissance crête de 7,55 Mwc, sera installée au sein d'une surface globale clôturée de 9,5 hectares (environ 70% de terrains communaux).

Les panneaux, au nombre de 17 735, seront installés sur des structures fixes.

Deux locaux techniques et un poste de livraison seront créés.

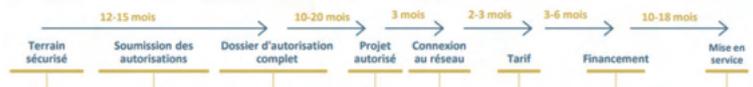
Un raccordement de la centrale sera effectué, par canalisation souterraine, au poste de Lesquive à Grisolles, distant de 9km.



Zone de panneaux photovoltaïques

### Avancement

Voici les étapes classiques d'avancement de projet photovoltaïque :



Concernant le projet sur Fabas :

Ce qui est validé...	Ce qu'il reste à réaliser...
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Terrain sécurisé</li><li>➤ Soumission des autorisations</li><li>➤ Dossier d'autorisation : Permis de construire déposé le 12/10/2022, Enquête publique réalisée du 23/10/2024 au 22/11/2024,</li><li>➤ Projet autorisé : Permis de construire (en cours)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Connexion au réseau</li><li>➤ Tarif</li><li>➤ Financement</li><li>➤ Mise en service : Envisageable fin 2026</li></ul>

### Intérêt pour Fabas

C'est la société AEDES & PHOTOSOL DEVELOPPEMENT qui pilote ce projet. AEDES réalise le développement, la construction de la centrale et l'exploitation de celle-ci pendant 30 ans.

Ceci sans aucun frais pour la commune

Une fois en service, ce sera une nouvelle manne financière pour la municipalité, qui permettra entre autres de compenser la hausse de l'énergie impactant nos budgets de fonctionnement.

En effet, à un loyer perçu annuellement s'ajouteraient la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le photovoltaïque (IFER) dont 20% revient aux communes depuis Janvier 2023.

Pour une commune comme Fabas ayant peu de recettes, l'enjeu financier est très important.

## L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET  
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



**1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



**2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

**3** PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

**4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

**BONNE UTILISATION !**

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)  
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".  
© PanneauPocket

<https://app.panneaupocket.com/ville/1936542121-fabas-82170>

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Cette année encore, et, grâce aux efforts de notre secrétaire aidée par des parents d'élèves, la commune a obtenu les félicitations du jury pour l'édition 2024. M. le Maire s'est vu remettre la récompense le mercredi 27 novembre 2024.

Merci et félicitations à tous.

## CHIENS DANGEREUX

Faisant suite à l'agression par un chien dont a été victime un joggeur sur Fabas dernièrement, il semble opportun de rappeler les principes de base.

### Les chiens de catégories 1 et 2

Certains chiens, considérés comme pouvant être dangereux, sont soumis à une réglementation spécifique. En France, ces chiens sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense.

Les chiens d'attaque, dits de 1ère catégorie, sont des chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à des chiens de races suivantes :

- American Staffordshire terrier (communément appelés pit-bulls)
- Mastiff (communément appelés boerbulls)
- Tosa.

Les chiens de 1ère catégorie n'ont pas de pedigree.

Les chiens de garde et de défense, dits de 2ème catégorie, sont les chiens des races suivantes :

- American Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa.

Les chiens de 2ème catégorie ont un pedigree.

### La réglementation

Les chiens de race sont les chiens inscrits au livre généalogique des origines françaises (LOF) - tenu par la Société Centrale Canine. Seul un vétérinaire est compétent pour déterminer le type racial d'un animal et dans le doute il est recommandé aux personnes de se procurer une attestation vétérinaire qui pourra être présentée aux forces de l'ordre en cas de contrôle. Depuis le 6 janvier 1999, il n'est plus possible d'acheter, de vendre ou de donner un chien de 1ère catégorie. Le fait d'acheter, de vendre, de donner, d'importer ou d'introduire sur le territoire métropoli-

L'AMÉRICAN STAFFORDSHIRE TERRIER



Chien de 1<sup>ère</sup> catégorie si non inscrit au LOF  
Chien de 2<sup>ème</sup> catégorie si inscrit au LOF (pur race)

LE MASTIFF ou BOERBULLS



Chien de 1<sup>ère</sup> catégorie

LE TOSA



Chien de 1<sup>ère</sup> catégorie si non inscrit au LOF  
Chien de 2<sup>ème</sup> catégorie si inscrit au LOF (pur race)

LE ROTTWEILER



Chien de 2<sup>ème</sup> catégorie

tain un chien de 1ère catégorie est une infraction punie de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Si vous détenez un chien de 1ère catégorie ou si vous détenez un chien de 2ème catégorie, vous êtes soumis à certaines obligations :

- Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie
- Évaluation comportementale du chien
- Assurance responsabilité civile
- Permis de détention

### Se balader avec son chien

Si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé. Sur la voie publique, un chien de 1ère catégorie ou de 2ème catégorie doit être tenu en laisse par une personne majeure et muselé. Pour les autres chiens, hors de ces 2 catégories, ils doivent être tenus en laisse s'ils présentent un danger pour les personnes ou les autres animaux domestiques.

Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.



## INFORMATIONS MAIRIE



### FOURRIÈRE ANIMALE

Une convention a été signée entre la Mairie de Fabas et une fourrière professionnelle (Elevage du berceau de B family, 1144 chemin de Lérét, 31620 Bouloc).

Sachez que la fourrière n'interviendra que sur appel de la mairie et jamais sur appel d'un particulier.

#### Voici la procédure à suivre :

- Vous avez trouvé un animal : vous pouvez contacter la mairie, ou la gendarmerie (17), ou les pompiers (si l'animal est blessé),
- Vous avez perdu un animal : vous devez le chercher. Vous pouvez envoyer un SMS au 06.99.55.28.79 (fourrière professionnelle de Bouloc) avec sa photo et le lieu de la perte de vue de votre animal. Vous pouvez également contacter la mairie qui diffusera l'avis de recherche via l'application PanneauPocket, permettant de faire un signalement aux habitants du secteur

#### Rappel des principes

Avoir un animal de compagnie c'est une responsabilité que vous acceptez et qui, pour les dommages commis, est souvent assuré par votre responsabilité civile.

La loi dit que l'animal est en divagation dès lors qu'il n'est plus au domicile de son propriétaire, ou si il est éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou que celui-ci est incapable d'en faire le rappel (importance de l'éducation). Le fait d'avoir un animal sur les voies de circulation est un élément aggravant, car il risque sa vie et celle des usagers de la route.

Une fourrière animale ne peut pas intervenir de son propre chef ou sur appel de particulier, il faut absolument contacter les services officiels (mairie ou gendarmerie, cela confère un cadre légal et empêche tous les abus).

Le but d'une fourrière, c'est de mettre en sécurité l'animal, faire les soins d'urgence ou de le conduire

chez le vétérinaire agréé par la commune, de retrouver son propriétaire pour lui rendre son chien ou chat.

C'est pourquoi il est obligatoire en France de faire identifier vos chats et chiens avant l'âge de 4 mois. A charge du cédant, même s'il s'agit d'un don. Nous rappelons que le manque d'identification et/ou la divagation peut être verbalisable, car il en va de la vie de votre compagnon.

Le fait de signaler un animal mort ou en divagation est un devoir civique de tous, le mettre en sécurité une bonne action.

Une fourrière ne maltraite pas et n'euthanasie pas (seul un vétérinaire peut euthanasier en justifiant d'une nécessité). Si l'animal n'est pas réclamé à l'issue des 8 jours ouvrés obligatoires, il est transmis à une association (refuge) pour être identifié et remis à l'adoption. Une fourrière n'a pas d'animal à adopter (ce n'est pas son rôle).

Chacun son rôle, les refuges cherchent un nouveau propriétaire à l'animal, la fourrière met en sécurité et rend l'animal à son propriétaire, le vétérinaire soigne l'animal, il ne doit pas se substituer à la fourrière car il n'en a pas le droit.

L'abandon d'un animal domestique ou d'un animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité, est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. Le fait de ne pas récupérer son animal en fourrière, n'empêchera pas le devoir d'en payer les frais, et sera considéré par le tribunal judiciaire comme un abandon sur le domaine public.

Si vous n'êtes plus en capacité de garder un animal qui vous appartient, pour des raisons personnelles, vous devez le conduire dans un refuge de votre choix. Vous accepterez que votre animal soit mis à l'adoption.

Si vous êtes témoin de maltraitance, vous pouvez contacter des refuges qui enquêteront sur les faits.

### FRELONS - SOYONS VIGILANTS

**Jean-François Causse**  
APICULTEUR

**DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS, GUÊPES ET AUTRES INSECTES**

82370 VARENNES

06 51 59 64 59  
causse.jean-francois@wanadoo.fr

Nid situé dans le parc de la mairie.



L'année 2024 a vu la destruction de quatre nids de frelons européens et asiatiques dont deux sur la voie publique, tous signalés par nos concitoyens. Cela représente une population d'environ 20 à 30 000 individus. La mairie a fait appel à un apiculteur spécialisé dans la destruction de nid qui s'est avéré réactif et efficace dont nous vous rappelons les coordonnées :

**Merci de nous signaler tout nid sur la voie publique.**

## INFORMATIONS MAIRIE

### FIN DE NOTRE ZONE BLANCHE

Dans sa lutte contre les zones blanches, l'Etat a décidé de doter notre commune d'une antenne relais afin de mettre fin à notre pauvreté de signal téléphonique.

Cette antenne a été installée en novembre loin des habitations, près des ateliers municipaux.

Sa mise en fonction a été effectuée en décembre 2024.



### ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR L'ESAT DU PECH BLANC

La mairie de FABAS a signé une convention avec l'ESAT du Pech Blanc (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Situé à Montauban, l'ESAT du PECH BLANC est rattaché à La Croix-Rouge Française.

Fondée en 1982, cette organisation à but non lucratif, régie par la Loi 1901, est dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre pour améliorer l'intégration sociale et professionnelle des personnes qu'elle accompagne.

Le partenariat a démarré en janvier 2024. L'équipe de l'ESAT, transportée directement sur FABAS grâce aux moyens logistiques de l'établissement, dispose de son propre matériel ainsi que des équipements individuels et collectifs nécessaires pour mener à bien ses missions.

Les travailleurs évoluent en totale autonomie sous la supervision de leur responsable hiérarchique. Ils font preuve d'un grand professionnalisme, d'une implication exemplaire et se distinguent par leur esprit d'initiative. Leur engagement contribue activement à l'entretien et à l'embellissement des espaces verts de la commune.

La collaboration avec l'ESAT du Pech Blanc est une belle illustration de l'inclusion et de la valorisation des compétences de chacun au service de la collectivité.

**Les activités réalisées prennent diverses formes :**

- Tonte,
- Débroussaillage,
- Tailles variées,
- Élagage depuis le sol,
- Défrichage,
- Désherbage (manuel et chimique),
- Ramassage des feuilles, etc.

Une équipe de trois personnes, accompagnée ponctuellement d'un moniteur, intervient sur notre commune 52 jours par an. La répartition des interventions varie en fonction des saisons : entre 4 et 6 jours par mois durant les beaux jours, et 2 jours par mois de novembre à février.

Tout au long de cette première année de collaboration, nous avons pu constater la qualité, l'efficacité et l'implication des travailleurs. Nous sommes pleinement satisfaits et avons décidé de renouveler la convention avec l'ESAT du Pech Blanc, sans la moindre hésitation.



# Commémoration DU 11 NOVEMBRE



« C'était il y a 106 ans, en 1918, à la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois, les clairons égrainent les notes du cessez-le-feu de la 1ère guerre mondiale... »

Ainsi a commencé le discours de notre Maire Jérôme Soursac lors cette cérémonie, rappelant ensuite les devoirs de gratitude, de lucidité et d'espérance que nous devons veiller à perpétuer.

Comme chaque année, une pensée particulière a été adressée aux Fabasiens tombés au combat entre 1914 et 1918 : Félix SAINT-SERNIN, Jean-Marie BENDEGES, Camille LAVAL, Jean-Marie FRAYSSE, Antoine BEDEL, André BENDEGES et Arnaud MURAT. Sans oublier Guillaume VALES, décédé lors de la 2ème guerre mondiale.

« Vive la Liberté, Vive la Paix, Vive la République, Vive la France » ont clos cette cérémonie.

S'en est suivi le verre de l'amitié avec tous les participants à la salle des fêtes.

Depuis 2012, la cérémonie rend également hommage à l'ensemble des « morts pour la France », civils ou militaires, victimes des conflits anciens et actuels, dont ceux en opération externe.





## SCOLAIRE - LOISIRS



### L'école du grand chêne

L'école comporte trois classes soit 73 élèves répartis de la petite section au cp.

- Classe des élèves de petite section / moyenne section  
Mme Kagan Laure a en charge cette classe de 26 élèves (7 élèves de petite section et de 19 élèves de moyenne section). Elle est accompagnée par Mme Molina Corinne (atsem).

- Classe des élèves de petite section / grande section  
La directrice Mme Courbières Virginie accueille dans sa classe 23 élèves (17 élèves de petite section et 6 élèves de grande section). Mme Caré Sabine l'accompagne en tant qu'atsem.

- Classe des élèves de gs/cp  
Mme Gourcy Muriel est l'enseignante de cette classe composée de 11 élèves de grande section et 12 élèves de CP.



### Rentrée 2024



La rentrée scolaire s'est très bien déroulée et a eu lieu pour tous les élèves le lundi 2 septembre 2024. Les élèves de petite section ont été accueillis avec leurs parents lors d'une matinée spéciale avec goûter et ballons !



### Les projets de l'année 2024/2025

#### • Tout au long de l'année :

Les élèves de cp et de grande section profitent de l'intervention toutes les semaines d'une musicienne diplômée qui leur présente des séquences de musique, de rythmes, de respiration et d'histoire de la musique. La communauté de communes finance cette intervenante.

L'infirmière scolaire de secteur viendra plusieurs fois durant l'année scolaire présenter des interventions sur le thème de l'hygiène dentaire, les émotions, le consentement, l'estime de soi ou bien l'égalité filles / garçons. Ces interventions sont financées par l'agence régionale de santé.

#### • Novembre : portes-ouvertes

Le mardi 26 novembre les familles ont été invitées à venir visiter l'école et admirer les productions artistiques des élèves. Cette manifestation a rencontré un vif succès !

#### • Décembre : festivités de Noël

-Sortie au cinéma : je vais au cinéma avec ma classe !

Tous les élèves de l'école vont assister à la projection de « Nico le petit renne mission Noël »

-Activités manuelles : je fabrique une boule pour mon sapin

-Loto des élèves

- Goûter et chants de Noël

#### • Février : remise des livrets d'évaluation

Les enseignantes proposent aux familles qui le souhaitent de remettre les livrets de réussites lors d'un rendez-vous individuel

#### • Mars : carnaval de l'école

Ce sera l'occasion pour les élèves de revêtir leurs plus beaux déguisements ! Un goûter sera proposé et la traditionnelle bataille de confettis ravira les enfants ! Ce sera aussi l'occasion de rencontrer un artiste de spectacle vivant : un homme-orchestre !

#### • Juin : sortie de fin d'année :

Le programme de cette journée n'est pas encore établi à ce jour.

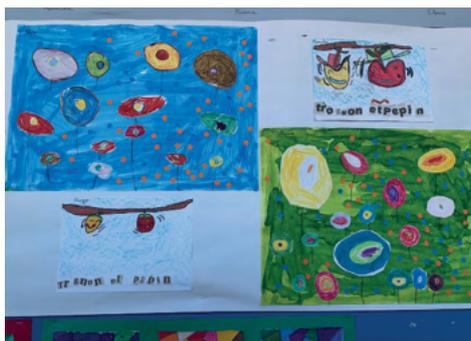
#### • Mardi 17 juin : spectacle de fin d'année

Le mardi 17 juin les élèves présenteront un spectacle sur le thème du « Disco »!

C'est un moment de convivialité et de rencontre très apprécié des familles et des enseignantes !

**Les enseignantes et les atsems souhaitent une belle réussite scolaire à tous leurs élèves !**

## Voici quelques photos des œuvres présentées lors des portes ouvertes



## Centre de loisirs



Notre centre de loisirs Fabas/Canals Caps découverte ayant une fréquentation trop faible pour assurer un fonctionnement normal, nous avons conclu un accord de partenariat avec Escapade de Campsas qui offre non seulement une capacité d'accueil conséquente, mais un nombre important d'activités ludiques et de sorties intéressantes pour nos enfants. De plus, Escapade est ouvert toutes les vacances scolaires y compris le mois d'Août et les vacances entre Noël et jour de l'an. Nos deux mairies prennent en charge la différence de tarif entre extérieur et Campsanais.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **GRAND SUD TARN & GARONNE**

## **PLUi25, c'est parti !**

La Communauté de communes a lancé les études pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour les 25 communes de son territoire, le « PLUi25 ».

### **Un nouveau contexte réglementaire contraint**

La loi « Climat et Résilience » d'août 2021 vise à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, en intervenant dans plusieurs domaines tels que les déplacements, le logement, la consommation...

En matière d'urbanisme, cette loi veut préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, mais sont trop largement consommés par l'étalement urbain (20 000 ha /an en France).

Ce contexte légal vient fortement modifier les modalités d'élaboration des documents d'urbanisme, en laissant moins de libertés aux élus locaux pour réglementer le droit des sols. Ils doivent en effet intégrer deux objectifs :

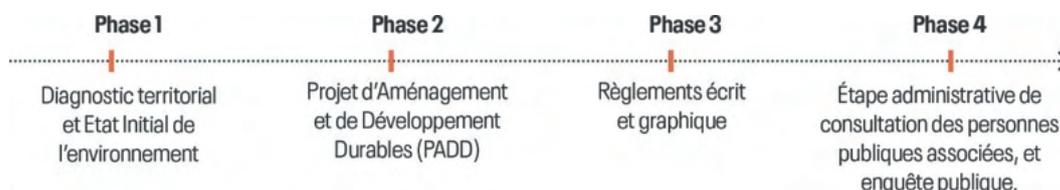
- Réduction drastique de l'étalement des communes en limitant les extensions sur les espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2031 ;
- Tendre vers Zéro Artificialisation Nette (« ZAN ») en 2050, c'est-à-dire que de nouvelles surfaces ne pourront être artificialisées que si autant de surfaces sont en même temps « renaturées ».

Si les PLU ne sont pas adaptés à cette nouvelle loi, toutes les zones à urbaniser seront bloquées en 2028.

### **Lancement de l'élaboration du PLUi25**

Les élus de la Communauté de communes ont donc décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal conforme à cette loi afin de ne pas bloquer le développement du territoire dans les années à venir. Ce PLUi25 sera la traduction réglementaire de leur souhait de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années, dans le respect de cette loi et des schémas régionaux ou départementaux. Ce contexte réglementaire contraignant est aussi l'opportunité de préserver nos paysages, notre environnement et notre ruralité.

### **Les principales étapes d'élaboration d'un PLUi :**



Les principales étapes d'élaboration d'un PLUi :

Deux réunions publiques ont été organisées en octobre dernier à Canals et à Bourret pour présenter les premiers éléments de diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), et échanger sur ce projet.

• Pour vous informer sur les avancées des études, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.grandsud82.fr/plui25/>

• Pour vous exprimer, rendez-vous dans votre mairie ou au siège de la Communauté de communes : des registres sont mis à votre disposition pour recueillir vos remarques et propositions. Vous pouvez également déposer vos observations à l'adresse mail dédiée : [plui@grandsud82.fr](mailto:plui@grandsud82.fr) ou les adresser par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de communes, 120 avenue Jean Jaurès, 82 370 Labastide-Saint-Pierre.

## ENVIRONNEMENT

### Tout savoir sur ma TEOM

Le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets de Grand Sud Tarn-et-Garonne dispose d'un budget propre, indépendant du budget général de la Communauté de communes.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet de financer 80% de ce service public, qui ne fait aucun bénéfice.

#### • Mais qui paie cette TEOM ?

La TEOM, qui apparaît sur l'avis de taxe foncière, est calculée à partir de la valeur foncière du logement et d'un taux fixé par la collectivité.

Ce taux est défini pour que le budget du service déchets soit à l'équilibre (zéro bénéfice).

Cette taxe est payée par TOUS les propriétaires, qu'ils occupent leur bien et bénéficient donc du service, ou non.

Même les personnes qui bénéficient d'exonération et de dégrèvement de taxe foncière (personnes âgées ou modestes, construction nouvelle) ainsi que les fonctionnaires logés dans un bâtiment public paient une TEOM.

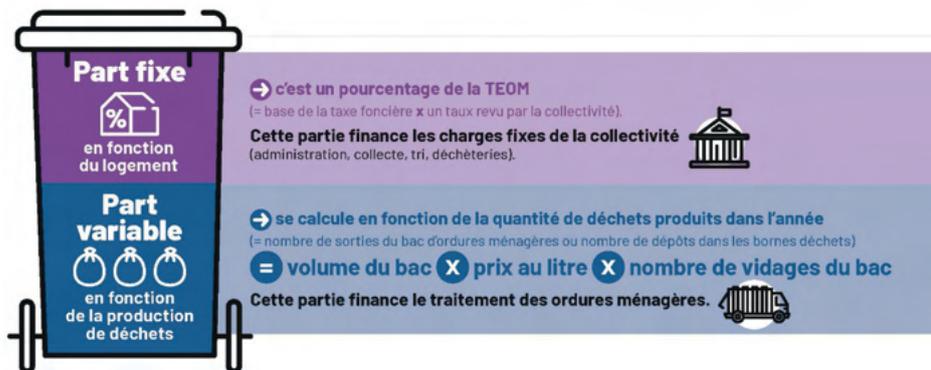
La TEOM est perçue par les services fiscaux et reversée à la Communauté de communes.

### Vers une évolution de la TEOM à la TEOMI

Depuis 2018, la Communauté de communes a décidé d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) sur son territoire. Des travaux préparatoires à sa mise en place avaient débuté en 2019, puis interrompus en raison de la pandémie du COVID. Depuis 2023, cette volonté de mise en place de la Tarification Incitative a été relancée.

### La TEOMI, qu'est-ce que c'est ?

Ce n'est pas une nouvelle taxe mais une évolution de la TEOM qui prend en compte la quantité de déchets produits par foyer (nombre de sorties de bacs collectés ou nombre de dépôt dans les bornes OM). Elle est toujours perçue avec la taxe foncière et est composée d'une part fixe et d'une part variable :



### Pourquoi ce changement ?

La Communauté de communes doit en effet faire face à un triple enjeu :

- maîtriser l'évolution des coûts du service de gestion des déchets qui a évolué de plus de 8% entre 2022 et 2023, passant de 108 € TTC par habitant à 117 €, sous l'effet notamment de la hausse continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur chaque tonne mise en installation de stockage ;
- répondre aux objectifs réglementaires de la loi de transition énergétique de 2015 et anti-gaspillage de 2020 ;
- prendre en considération la nécessité de mettre en œuvre la transition environnementale qui requiert une évolution des pratiques et une réduction forte de la production de déchets.

L'ensemble des mesures envisagées comprend 3 leviers :

- L'instauration de la TEOMI pour rendre le citoyen acteur de sa facture et le responsabiliser ;
- La généralisation du tri à la source des biodéchets en donnant aux habitants les moyens de faire mieux ;
- La refonte des tournées de collecte avec une réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) afin d'adapter le service à son utilisation et maîtriser les coûts.

La mise en œuvre de la TEOMI ne peut s'effectuer sans l'organisation au préalable d'une campagne préparatoire de terrain qui permettra de recueillir des données essentielles auprès de chaque foyer du territoire. Cette campagne sera organisée dans le courant de l'année 2025 et fera l'objet d'information et de communication vers les usagers. A suivre.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN & GARONNE

**JE TRIE BIEN POUR JETER MOINS !**  
Découvrez ce que contiennent vos poubelles d'ordures ménagères.

Une fois qu'un déchet est jeté dans les ordures ménagères, il ne peut être :

- NI RÉUTILISÉ
- NI RECYCLÉ
- NI COMPOSTÉ

<b>30%</b>	<b>BIODÉCHETS</b> Tous les déchets de la cuisine : Bœufs abattus, Porcs, Poussins, Papier kraft
<b>27%</b>	<b>EMBALLAGES</b> Tous les emballages en plastique, en métal, en verre, en bois, en carton et en papier
<b>9%</b>	<b>DÉCHETS SPÉCIFIQUES, DÉCHÈTE TÈRE</b> Pesticides et déchets vétérinaires, dangereux, médicaments, électroménagers, de grande taille
<b>7%</b>	<b>PAPIERS</b> Tous les papiers graphiques
<b>5%</b>	<b>TEXTILES</b> Linges et vêtements, sacs, chaussures, chaussures d'été
<b>3%</b>	<b>VERRE</b> Tous les emballages en verre

En faisant simplement les bons gestes de tri, il ne restera plus que 19% de votre poubelle, même sans changer vos pratiques et vos habitudes de consommation.

**DÉCHETS RÉSIDUELS, ORDURES MÉNAGÈRES = 19%**  
Tout ce qui ne peut pas être trié

**198 kg** d'ordures ménagères évitées  
**160 kg** À TRIER  
**38 kg** À JETER

\*Source données sur le territoire de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, données issues d'une journée de tri sélectif.

**LES PRODUCTEURS LOCAUX**  
Grand Sud Tarn-et-Garonne

**ROUTE DES PRODUCTEURS LOCAUX**  
GRAND SUD TARN-ET-GARONNE

Retrouvez toutes les adresses des producteurs locaux en scannant le QR-CODE



www.grandsud82.fr  
f/grandsudtarnetgaronne



## Lingettes :

la goutte d'eau qui fait déborder le réseau !  
Stop aux lingettes dans les toilettes !

Pourquoi ne faut-il pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ?

Les eaux usées ne mettent que quelques heures pour parvenir à la station d'épuration. A contrario, les lingettes se décomposent très lentement. Si elles arrivent jusqu'à la station d'épuration, elles sont en quasi parfait état. Même estampillées « biodégradables », elles ne se désintègrent pas assez vite (3 mois en moyenne). Leur accumulation entraîne des perturbations :

- risque de débordement des réseaux d'assainissement (pollution, salubrité publique...)
- augmentation des interventions : curage des canalisations, nettoyage des pompes...
- dégradation du matériel et donc remplacement prématuré (pompes, dégrilleur...)



Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc de VOTRE facture.

Quelles alternatives et consignes à suivre ?

- Pour vous laver les mains, privilégiez plutôt l'eau et le savon.
- Pour nettoyer vos surfaces, favorisez les produits d'entretien écologiques : vinaigre blanc, savon noir, produits éco-labellisés... De plus, ils sont moins dangereux pour votre santé.
- Si vous utilisez des lingettes, jetez-les dans le bac des déchets non recyclables.
- Les protections périodiques, cotons-tiges, masques ou encore les gants sont à déposer dans le bac des déchets non recyclables car ils endommagent les réseaux.

## ASSOCIATIONS



### FORUM DES ASSOCIATIONS 2024 Salle des associations : l'OUSTAL

La salle des associations connaît toujours un grand succès.

Son taux d'occupation demeure élevé le week end.

Elle est également occupée en semaine où elle accueille, entre autres, des cours de yoga et des réunions des différentes associations.

Des rideaux ont été installés aux fenêtres afin de palier à un certain inconfort acoustique remonté par certains

utilisateurs. Le règlement d'utilisation, consultable sur le site de la commune, a été révisé afin de faciliter son utilisation.

Et pour la première fois, un forum des associations a été organisé le 21 septembre. Si ce forum n'a pas rencontré une grosse fréquentation, il a permis néanmoins aux différentes associations de mieux se connaître et d'avoir des échanges constructifs.

A renouveler !



### VIVE LA VIE



Depuis 2007 à Fabas, l'association vive la vie propose des ateliers avec la méthode Montessori à travers ses différentes activités pour enfants et formations adultes. Dans le sillage des pédagogues œuvrant pour l'éducation à la paix nous continuons à promouvoir cette valeur, essentielle de nos jours.

#### POUR LES ENFANTS

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent manipuler le matériel lors des ateliers sensoriels pour qu'apprendre reste un plaisir !

#### POUR LES ADULTES

Sur différents modules, les adultes se forment à la pédagogie Montessori : Ces formations sont ouvertes à tous les adultes, parents et professionnels.

#### POUR 2025 QUE LA PAIX SOIT DANS VOS COEURS

Jacques Tellier,  
[www.vive-la-vie-montessori.fr](http://www.vive-la-vie-montessori.fr)



## ASSOCIATIONS

### A.C.C.A DE FABAS

Les chasseurs et le bureau de l'ACCA sont heureux de présenter à tous les habitants de FABAS tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les faits marquants de l'ACCA pour la saison 2023-2024:

• **Renouvellement du bureau et composition:**

Président: Julien DUCHÉ

Vice président: Jean Marie RAMIREZ

Trésorier: Jimmy POZZA

Trésorier adjoint: Jérôme SOURSAC

Secrétaire: Stéphane GRAILHE

Secrétaire adjoint : Frédéric CAZALENS

• **Comptage de nuit (12/02/2024):**

Chevreuil: 35 lièvre : 39

renard: 2 lapin : 0

• **Prélèvement:**

Chevreuil : 18 Sanglier : 2

renard : 6

Pour l'année 2024-2025 La fédération de chasse nous a augmenté notre quota de prélèvement sur le chevreuil avec 25 animaux à prélever. Le tarn et garonne a vu sa population de chevreuils et de sangliers augmenter dû à un climat tempéré et peu froid.

**Contact :**

Julien DUCHÉ: 06 15 51 28 86

Stephane GRAILHE: 06 32 60 80 71 Tarif adhésion : 80€ pour les Fabasiens et 160€ pour les extérieurs.



Jean Marie, toi chasseur, enfant du pays, toi qui étais au quotidien avec les acteurs de la nature, tu nous as quitté (trop rapidement). Le bureau de l'ACCA vient de perdre un élément clé, grâce à ta connaissance du territoire tu nous as montré le bon poste et à comprendre comment se déplace le grand gibier. Tu étais notre chef cuisto, tous les repas avaient ton approbation. Ces moments de convivialité se passaient toujours dans la bonne humeur et la joie. Aujourd'hui nous avons perdu un Ami. Nous n'oublions pas non plus les journées saucisses ou pâtés. Tu laisses un grand vide, mais aussi un héritage culinaire et des souvenirs. Repose en paix, Jean Marie. Tu resteras à jamais dans nos cœurs.



## ASSOCIATIONS

### LES PARPALHOLS



L'année dernière l'association des parents d'élèves du RPI des écoles de Canals et Fabas a réalisé un joli bénéfice qui a permis de reverser 1800€ à chaque école et 600€ aux mairies pour les pauses méridiennes et la garderie. A Fabas, la garderie a souhaité des draisiennes, trottinettes pour les grands, des ballons et des cerceaux. Les trottinettes ont un franc succès ! Concernant Canals, des prestataires pour des jeux devraient intervenir au printemps prochain pendant quelques pauses méridiennes.

Concernant le nouveau bureau qui a été élu début juillet 2024, le premier trimestre a commencé sur les

chapeaux de roues avec un loto fin septembre et une soirée d'Halloween qui ont eu un grand succès. Cette année encore, les parents bénévoles sont nombreux ce qui va permettre de réaliser une belle année. Nous prévoyons de fêter le carnaval le 8 mars avec le comité des fêtes de Fabas, la soirée loto le 22 mars qui aura lieu à la salle des fêtes de Fabas, un vide grenier le 1er juin à Canals, la kermesse de fin d'année le 26 juin à Fabas. On souhaite rappeler que tout ça ne serait pas possible sans la participation des parents, des familles, des mairies et des autres associations qui nous aident et nous soutiennent.



### Une riche année pour les Fabylettes !

La mise en place des sorties mensuelles (le premier dimanche du mois de mars à octobre) a connu un franc succès.

Avec entre 20 et 30 participants à chaque fois, parfois venus de loin – Blagnac, Fenouillet, Pibrac, Graulhet, Beaumont de Lomagne – la joyeuse bande de mobeurs a sillonné les routes de notre belle région, s'accordant une gourmande pause casse-croûte en chemin.

La sortie du mois d'Août, à la Pente d'Eau de Montech, a été particulièrement appréciée.

Les deux repas d'après balade, en Juin et Octobre, ont permis à nos passionnés de partager un moment convivial.

Les Fabylettes sont aussi allées à la rencontre d'autres associations, avec des sorties en Ariège (« Les Mobeurs Ariègeois »), en Corrèze (« Les Pétarous d'Argentat »), à Azas (« les Pistons usés du Girou ») et enfin à Verfeil, pour participer au téléthon.

La pluie du 27 Avril a malheureusement compromis le vide-greniers (merci malgré tout à tous ceux qui sont venus manger le midi).

Le repas concert qui suivait a heureusement ravi les 90 participants (merci aux « Duo Guacamole » !).

Nous renouvellerons l'expérience vide-greniers/repas concert, le 17 Mai 2025 en espérant une météo clémente. L'année s'est terminée bien sûr par le Marché de Noël,

qui a réuni cette année encore les mobeurs à l'extérieur et de nombreux exposants (producteurs et créateurs locaux) à l'intérieur de la salle des fêtes.

Tous les membres de l'association remercient la Mairie de Fabas pour son soutien.

Merci également à nos sponsors.

Très belle année 2025 à vous tous,

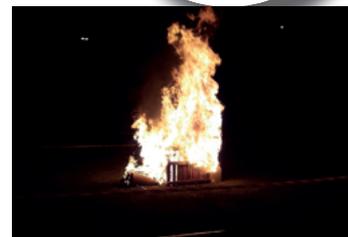
*Les Fabylettes.*



## ASSOCIATIONS



### AMBIANCE FABASSIENNE



#### 2023 / 2024 a été une belle année !

Nous avons organisé pour la première fois la fête des vins en novembre 2023. Plus d'une centaine de personnes ont pu découvrir ou redécouvrir les deux vignons qui étaient présents lors de cette soirée: le Château Fayet et le Domaine Le Roc. Elles se sont ensuite régalingées avec le repas préparé par le comité.

Nous avons organisé le carnaval des enfants avec Les Parpalhols dans le but de collecter des fonds pour deux associations pour les enfants malades. Le carnaval a reçu un franc succès auprès des enfants venus nombreux après que ces derniers aient décoré le char au CLAE !

La traditionnelle fête de l'été de Juin a été malheureusement marquée par l'invitation de la pluie le samedi soir, mais les fidèles participants n'ont pas été découragés et ont répondu présents :

- Le vendredi, les fabasiens se sont réunis autour du verre de l'amitié et de la finale du top 14. Les enfants ont pu voir disparaître leurs cachemars dans le feu de la St Jean.
- Le samedi, le marché gourmand a accueilli environ 300 personnes dans la salle des fêtes pour assister à

un spectacle haut en couleur et en plumes puisque la troupe Ainsi Danse a réalisé une prestation de cabaret qui en a mis plein les yeux et le dj Music Story a clôturé la soirée sur un rythme de feu.

- Le dimanche, le concours de pétanque a été une réussite avec 35 équipes engagées dans un esprit très bon enfant.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette belle année de festivités : les membres actifs, les Parpalhols, les partenaires et prestataires, les fabasiens venus à notre rencontre, la mairie de Fabas pour l'aide apportée au cours de l'année et les enfants artistes du CLAE pour la décoration du char et la confection de la boîte à cachemars.

#### Intéressés par nous rejoindre, vous pouvez nous contacter soit :

- sur Facebook
- par mail : [comiteambiancefabassienne@gmail.com](mailto:comiteambiancefabassienne@gmail.com)

#### Bureau :

- Président : LUC Elliott
- Trésorier : MORLET Claire
- Secrétaire : TEULIERE Catherine

## BIENVENUE AUX DEUX ASSOCIATIONS



Vitalya  
Contact : 06 16 50 21 74  
Cours de Yoga

Sabor  
contact : 06 13 22 33 58  
Cours de danse



# RÈGLES DE VIE DU VILLAGE

## TRAVAUX ET TONTE – Horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 14h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 15)

## USAGE DU FEU et PRÉVENTION DES INCENDIES

L'arrêté préfectoral n°06-982 du 11 mai 2006 rappelle la réglementation à respecter en matière de prévention des incendies :

- Les travaux agricoles : de nombreux départs de feu peuvent être liés à l'usage de machines agricoles. Ces dernières par choc ou projection génèrent des étincelles pouvant enflammer une végétation devenue très sèche. Il convient donc d'éviter leur usage aux heures les plus chaudes de la journée ou en cas de vents significatifs.
- L'usage du feu par les particuliers : il est défendu aux propriétaires et à leurs ayants-droits de porter ou d'allumer du feu, notamment sous les formes suivantes : écobuage, brûlage de chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place et incinération de végétaux coupés, dans les zones vulnérables au risque incendie.
- Les activités et travaux sur les chantiers, ateliers ou en usine : l'utilisation de machines-outils, type disqueuse, poste à souder, chalumeau ou tout dispositif pouvant générer un départ de feu est à proscrire au contact direct de matière végétale ou inflammable.

## TAPAGE NOCTURNE

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3ème classe (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 18).

## STOP AUX INCIVILITÉS !

L'année 2024 a été particulièrement fournie par des décharges sauvages dans la commune. Cela va du téléviseur jusqu'au trampoline en passant par des tabourets de bar, de couffin, pare-chocs et pièces diverses, landau, fleurs desséchées dans leur pot plastique ou terre cuite le long du mur du cimetière, matériaux de constructions dans les bois etc....

Ce comportement est inadmissible sachant que les déchetteries du secteur sont gratuites pour les habitants. Ce sont les élus et le personnel administratif qui se retrouvent à nettoyer ces dépotoirs, et, ce n'est pas leur rôle. Nous comptons sur vous pour nous aider à identifier les auteurs et mettre fin à ce fléau. Un projet d'installation de caméras discrètes est à l'étude en ce sens.



# LA MUTUELLE COMMUNALE

## Complémentaire Santé & Prévoyance

Mutualia, experte des mutuelles communales



Mutualia,  
partenaire de la ville de  
**FABAS**

Avec Mutualia Alliance Santé ne renoncez plus aux soins, cessez de payer trop cher votre mutuelle et profitez d'une couverture santé optimale et globale, correspondant à votre situation.

### Les avantages

- ▶ Des tarifs négociés, accessibles à tous les budgets
- ▶ 4 niveaux de garanties, pour s'adapter aux besoins de chacun
- ▶ Des conseillers Mutualia de proximité
- ▶ Une solution sociale et solidaire

### RENDEZ-VOUS À DOMICILE OU EN AGENCE

180 avenue Marcel Unal - 82000 MONTAUBAN

Tél. 04.75.64.63.63 - [www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)



Entre nous, c'est humain

Mutualia Alliance Santé, nouvelle marque des départements de la vie et de celle de la santé, s'associe au service public pour offrir un service public de qualité.

## La mutuelle communale :

Mutualia porte un projet Social et Solidaire en accompagnant les collectivités, et s'engage à développer une action responsable et solidaire au sein de votre commune en proposant un contrat facultatif aux administrés qui ne sont pas assurés à titre obligatoire par leur employeur.

" LA MAIRIE DE FABAS  
S'ASSOCIE À MUTUALIA  
POUR PROPOSER AUX  
ADMINISTRÉS UNE  
MUTUELLE COMMUNALE  
À TARIF PRIVILÉGIÉ "

## AU QUOTIDIEN

  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre  
situation électorale sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



**Rendez-vous dans  
votre mairie muni :**

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile  
de moins de 3 mois



**Par courrier :**

en adressant à la mairie  
de votre commune  
le formulaire agréé  
disponible sur les sites  
[interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)  
ou [service-public.fr](http://service-public.fr)



**Par Internet :**

en vous rendant sur  
[service-public.fr](http://service-public.fr)

Vous êtes de **nationalité française**  
ou **ressortissant d'un État membre**  
de l'**Union Européenne** ?  
votez aux prochaines élections en France

Accédez directement  
aux démarches



ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)



Votre mairie peut répondre à vos demandes  
concernant les démarches électorales

# CONTACTS UTILES

## MAIRIE

**Tél :** 05.63.67.30.57

**Email :**

mairie-fabas@info82.com

**Site internet :**

<https://www.fabas82.fr/>

Notre secrétaire de mairie, Elisabeth CACCLIN,  
vous accueille : les lundi, mercredi et vendredi, de 9h à  
12h et de 14h à 17h

## ÉCOLE - GARDERIE

**École de Fabas :** 05.63.67.34.77

**École de Canal :** 05.63.64.13.55

**Garderie de Fabas/Canal :** 05.63.27.64.47

## ASSOCIATIONS

**ACCA :** 06.15.51.28.86 (Mr Julien Duché)

**Ambiance Fabassienne :** (Mr Elliott Luc)  
comiteambiancefabassienne@gmail.com

**Le Club des Amandiers :** 05.63.02.86.85 (Mme Yvette  
Poirier)

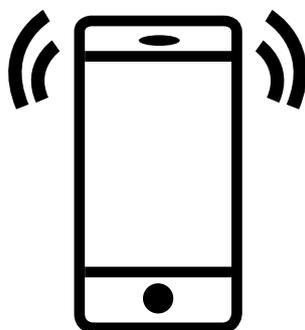
**Les Fabylette :** lesfabylettes@outlook.fr  
(Mr Aymeric Poupon)

**Les Parpalhol :** lesparpalhols@gmail.com  
(Mme Alexia Laloze)

**Vive la vie :** 05.63.02.62.45 (Mr Jacques Tellier)

**Vitalya Harmonie :** 06 16 50 21 74  
vitalya.harmonie@gmail.com

**L'atelier Sabor Latino :** 06 13 22 33 58  
olga.ones@hotmail.com



## URGENCES

**SAMU :** 15

**POLICE :** 17

**POMPIERS :** 18

**Appel d'urgence européen :**  
112

**Numéro d'urgence par  
SMS pour les Sourds et  
malentendants :** 144

**Sans-abris :** 115

**Allô enfance en danger :** 119

**Enfants disparus :** 116 000

**Centre de secours  
de Montauban :** 05.63.91.65.10

**Gendarmerie de Grisolles :**  
05.63.27.04.30

**Trouver une pharmacie  
de garde :** 3237

**Trouver un médecin  
de garde :** 3966

**Hôpital de Montauban :**  
05.63.92.82.82

**Centre antipoison :**  
05.61.77.74.47

**Dépannage électricité (ERDF) :**  
09.72.67.50.82

**Dépannage gaz (GRDF) :**  
0800.47.33.33

**Veolia :**  
05.61.80.09.02

**Urgence vétérinaire  
(Montauban) :** 05.63.63.38.81

**SPA du Ramier (Montauban) :**  
05.63.20.80.32

**Fourrière animale**  
06.99.55.28.79



## REMERCIEMENTS

Pour avoir participé à l'élaboration de ce bulletin municipal, nous tenons à remercier :

Mme Elisabeth CACCLIN, secrétaire de Mairie,  
Mme Virginie COURBIERES, directrice de l'École de Fabas,  
Mr Julien DUCHÉ, président de l'association ACCA,  
Mr Elliott LUC, président de l'association Ambiance Fabassienne,  
Mr Aymeric POUPON, président de l'association des Fabylettes.  
Mme Alexia LALOZE, présidente de l'association Les Parpalhols,  
Mr Jacques TELLIER, président de l'association Vive la Vie,  
La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.  
Les membres de la Commission Communication,  
L'ensemble du Conseil Municipal,  
Un grand merci à tous !

Tout au long de l'année, vous pouvez consulter l'actualité de la commune :

- Via notre site internet : <http://www.fabas82.fr/>
- Via l'application smartphone PanneauPocket en mettant Fabas en favori